

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA (FLMC)

PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION
ALTERNATIVE

PRINCIPES DIRECTEURS



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|---------|--|---|
| 1. | PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION ALTERNATIVE | 3 |
| 2. | OBJECTIFS DU PROGRAMME | 3 |
| 3. | ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME | 3 |
| 4. | NATURE ET MODALITÉS DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE | 4 |
| 5. | ÉVALUATION DES DEMANDES ET DÉCISIONS | 4 |
| 6. | EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉPÔT DES DEMANDES | 5 |
| 7. | COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE | 5 |
| ANNEXE: | FESTIVALS CANADIENS RECONNUS | 6 |

1. PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION ALTERNATIVE

Les requérants sont priés de lire attentivement ces principes directeurs puisqu'ils contiennent de l'information indispensable sur les critères d'admissibilité et sur le processus de dépôt d'une demande. Le respect de ces principes directeurs est une condition préalable d'admissibilité au financement mais ne garantit pas l'accès aux fonds de Téléfilm Canada.

Téléfilm Canada a le pouvoir discrétionnaire de mettre en application ces principes directeurs et de gérer les dérogations, de telle sorte que son financement soit accordé à des projets qui respectent l'esprit et l'intention de ces principes directeurs. Dans toutes les questions d'interprétation de ces principes directeurs, ou de l'esprit et de l'intention de ces principes directeurs, c'est l'interprétation de Téléfilm Canada qui prévaut.

Téléfilm Canada se réserve le droit d'apporter des changements aux principes directeurs pour refléter les changements liés à l'évolution du marché. Les principes directeurs qui auront été appliqués à un projet resteront en vigueur pour la durée entière du projet.

Toute information concernant tout aspect de la demande, du projet, de tout projet déjà complété, du requérant ou de toute partie apparentée au requérant, ainsi que tout renseignement personnel ou autre information spécifique à un projet, demeureront confidentiels, sujet aux dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les formulaires de demande, disponibles sur le [site web](#) de Téléfilm Canada, contiennent de l'information pertinente et font partie intégrante de ces principes directeurs. Téléfilm Canada se réserve le droit de modifier ces principes directeurs et les formulaires de demande au besoin.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) est de faire augmenter le nombre de Canadiens qui se rendent au cinéma pour voir des films canadiens, avec pour but d'atteindre une part de marché de 5 % des recettes-guichet au pays. Pour atteindre cet objectif, un défi de taille s'impose : augmenter la circulation des longs métrages canadiens dans toutes les régions du Canada et accroître l'auditoire du marché de langue anglaise ainsi que l'auditoire des films de langue française au Québec hors des grandes villes.

Le Programme est déterminant à ce chapitre. Il constitue une source de financement pour les organisations qui assurent la promotion et le lancement des films canadiens selon des méthodes parallèles de distribution, en marge du modèle d'affaires plus conventionnel liant les distributeurs et les exploitants de salles.

3. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Ce financement est offert aux sociétés de propriété et contrôle canadiens¹ qui œuvrent activement dans le domaine de la production, de la mise en marché, de la distribution ou de l'exploitation des longs métrages canadiens².

¹ Tel que défini dans la [Loi sur l'investissement Canada](#) et à la section se rapportant aux requérants admissibles dans les [principes directeurs d'aide à la production et à la mise en marché du FLMC](#)

² Tel que défini à la section se rapportant aux projets admissibles dans les [principes directeurs d'aide à la production et à la mise en marché du FLMC](#) et dans les principes directeurs du [Programme pour le long métrage documentaire](#) (volet anglophone).

| Sociétés admissibles | Projets admissibles | Formes d'aide |
|---|---|---|
| Société de production de propriété et de contrôle canadiens | Film canadien de fiction à petit budget ³ ou long métrage documentaire destiné aux salles produit sans le soutien d'un distributeur canadien. Le projet doit comporter : a) L'engagement d'un exploitant concernant le lancement du film en salles; ou b) La sélection du film dans un festival de films canadien reconnu (voir l'Annexe) | Aide à la mise en marché en vue de la sortie en salles du film : a) un montant maximum de 30 000 \$ pour les coûts de copies et de publicité; ou b) un montant maximum de 50 000 \$ pour les coûts de copies, de publicité et de gonflage |
| Société de distribution de propriété et de contrôle canadiens | Film à petit budget financé dans le cadre du Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget de Téléfilm Canada | Aide à la mise en marché en vue de la sortie en salles du film : a) un montant maximum de 30 000 \$ pour les coûts de copies et de publicité; ou b) un montant maximum de 50 000 \$ pour les coûts de copies, de publicité et de gonflage |
| Société de distribution de propriété et de contrôle canadiens admissible ⁴ | Film de langue française dont le devis de production est supérieur à 1,25 million \$ | a) un montant maximum de 20 000 \$ pour le lancement en salles du film dans les communautés francophones hors Québec; ou b) un montant maximum de 20 000 \$ pour les coûts de copies et de publicité en vue du lancement en salles du film hors des grands centres urbains du Québec (Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke et Trois-Rivières) |

4. NATURE ET MODALITÉS DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Aide à la mise en marché

La nature et les modalités de la participation financière de Téléfilm Canada et de son remboursement varient en fonction du type d'aide à la distribution alternative demandé.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la participation financière de Téléfilm Canada et des modalités de remboursement, communiquer avec [l'analyste à la distribution du bureau de Téléfilm Canada de votre région](#).

5. ÉVALUATION DES DEMANDES ET DÉCISIONS

³ Dans le cadre du Programme, un film à petit budget est défini comme étant une production dont le budget est égal ou inférieur à 1,25 million \$ pour le marché de langue anglaise et égal ou inférieur à 1,5 million \$ pour le marché de langue française

⁴ Tel que défini dans la [Loi sur l'investissement Canada](#) et à la section se rapportant aux requérants admissibles dans les [principes directeurs d'aide à la production et à la mise en marché du FLMC](#)

Date de dépôt des demandes

Il n'y a pas de dates prédéterminées pour le dépôt des demandes dans ce programme. Les demandes sont acceptées et évaluées en tout temps durant l'année.

Échéance

Cependant, pour permettre l'évaluation des demandes et la rédaction des contrats dans un délai normal avant la fin de l'exercice financier fixé au 31 mars, les demandes de financement pour l'année en cours devront être soumises au plus tard la deuxième semaine de décembre.

Décisions

Les requérants doivent faire parvenir leurs demandes de financement au bureau de Téléfilm Canada de leur région.

Les décisions se rapportant à l'aide à la mise en marché pour les projets de langue anglaise et les projets de langue française relèvent des directeurs du long métrage des bureaux régionaux de Téléfilm Canada.

Les demandes seront évaluées au mérite, selon qu'elles assurent une circulation accrue des films d'ici et qu'elles contribuent à mieux faire connaître le cinéma canadien auprès des auditoires au pays.

6. EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉPÔT DES DEMANDES

Les exigences en matière de dépôt des demandes dans ce programme varient selon le type d'aide demandé. Pour obtenir de plus amples détails au sujet de la documentation requise à l'appui de votre demande, communiquer avec le [coordonateur du bureau de Téléfilm Canada de votre région](#).

7. COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

Le formulaire de demande, accompagné de tout le matériel exigé à l'appui, doit être acheminé au bureau de Téléfilm Canada de la région du requérant, à l'attention du coordonnateur du Programme d'aide à la distribution alternative. Veuillez consulter le [site web](#) de Téléfilm Canada pour obtenir une copie du formulaire de demande ainsi que les coordonnées du bureau régional.

Téléfilm Canada conservera tout matériel qui accompagne la demande.

Ne pas soumettre les documents originaux. Téléfilm Canada ne peut être tenue responsable de la perte ou des dommages causés aux documents accompagnant la demande, quelle qu'en soit la cause.

ANNEXE

FESTIVALS CANADIENS RECONNUS

- Carrousel international du film de Rimouski
- Cinéfest, Festival international du film de Sudbury
- Cinéfranco
- Cinémental
- Festival de cinéma des 3 Amériques
- Festival des films du monde de Montréal
- Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue
- Festival du film de l'Atlantique
- Festival du film de l'Outaouais
- Festival du film et de la vidéo autochtones de Montréal
- Festival du nouveau cinéma de Montréal
- Festival international d'animation d'Ottawa
- Festival international de télévision de Banff
- Festival international du cinéma francophone en Acadie
- Festival international du court métrage du Centre canadien du film
- Festival international du film de Calgary
- Festival international du film de Toronto
- Festival international du film de Vancouver
- Festival international du film d'Edmonton
- Festival international du film pour enfants de Montréal
- Festival international du film sur l'art
- Flicks Saskatchewan International Children's Film Festival
- Freeze Frame
- Gimli Film Festival
- Global Visions Film Festival
- Hot Docs Canadian International Documentary Festival
- Images Independent Film and Video Festival
- ImagineNative Film + Media Festival
- NSI Film Exchange
- Reel 2 Real International Film Festival For Youth
- Reel Asian International Film Festival
- ReelWorld Film Festival
- Regard sur le court métrage au Saguenay
- Rencontres internationales du documentaire de Montréal
- Rendez-vous du cinéma québécois
- Rendez-vous du cinéma québécois et francophone de Vancouver
- Sprockets
- St. John's International Women's Film and Video Festival
- Victoria Independent Film & Video Festival
- Vues d'Afrique
- Whistler Film Festival
- Yorkton Short Film & Video Festival